



# Assemblée générale

Distr. générale  
19 octobre 2017  
Français  
Original : anglais

**Soixante-douzième session**  
Point 172 de l'ordre du jour

## **Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Groupe Eurasie de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme**

### **Rapport de la Sixième Commission**

*Rapporteur* : M. Peter Nagy (Slovaquie)

#### **I. Introduction**

1. La question intitulée « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Groupe Eurasie de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme » a été incluse dans la liste des questions supplémentaires qu'il était proposé d'inscrire à l'ordre du jour de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale, à la demande du Bélarus, de la Chine, de la Fédération de Russie, de l'Inde, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, du Tadjikistan et du Turkménistan.

2. À sa 2<sup>e</sup> séance plénière, le 15 septembre 2017, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire cette question à son ordre du jour et de la renvoyer à la Sixième Commission.

3. La Sixième Commission a examiné la question à ses 11<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> séances, les 9 et 13 octobre 2017. Les vues des représentants qui ont pris part aux débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants<sup>1</sup>.

4. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie d'une lettre datée du 25 juillet 2017, adressée au Secrétaire général par les représentants du Bélarus, de la Chine, de la Fédération de Russie, de l'Inde, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, du Tadjikistan et du Turkménistan auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/72/191).

<sup>1</sup> A/C.6/72/SR.11 et A/C.6/72/SR.15.



## **II. Examen du projet de résolution A/C.6/72/L.4**

5. À la 11<sup>e</sup> séance, le 9 octobre, le représentant du Bélarus, au nom de la Chine, de la Fédération de Russie, de l'Inde, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, du Tadjikistan et du Turkménistan, a présenté un projet de résolution intitulé « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Groupe Eurasie de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme » (A/C.6/72/L.4).

6. À sa 15<sup>e</sup> séance, le 13 octobre, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.6/72/L.4 sans le mettre aux voix (voir par. 7).

### III. Recommandation de la Sixième Commission

7. La Sixième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

#### **Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Groupe Eurasie de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme**

*L'Assemblée générale,*

*Souhaitant* promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Groupe Eurasie de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme,

1. *Décide* d'inviter le Groupe Eurasie de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur;

2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour appliquer la présente résolution.

---